

## **Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 26 juin 2018**

Le vingt-six juin deux mille dix-huit, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Hombleux légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Mr Christian AVY, Maire.

**Présents** : Messieurs AVY Christian (Maire) +1pouvoir, URBANIAK Michel, HANSART Michel (adjoints), FRISON Fabrice, NIOT Daniel

Mesdames KALOTA Ghislaine +1 pouvoir, HANNECART Pascale (adjointes), DUMONT Carole + 1pouvoir, LEFEBVRE Nathalie +1pouvoir, LORIDANT Sylvie,

**Absents excusés** : Messieurs DELATTRE Albert (pouvoir Mr Avy), MEUNIER Bernard (pouvoir Mme Dumont), Mesdames COSTA-DELOBEL Sophie (pouvoir Mme Kalota), DELEBECQUE Stéphanie, NOBÉCOURT Martine (pouvoir Mme Lefebvre)

**Secrétaire de séance** : Mr NIOT Daniel

**Convocation du 20.06.2018**

**Membres en exercice : 15**

**membres présents : 10**

**membres votants : 10 + 4 pouvoirs**

\*\*\*\*\*

La feuille d'émargement est signée par les présents.

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00 et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 20 Mars 2018
- Rapport du Maire
- Mise en conformité des documents créant les postes
- Autorisation de prélèvement
- Convention scolaire
- Projet agrandissement du cimetière
- Contrat aidé espace vert
- Informations diverses
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Devis assainissement Saur
- Mutuelle communale

**Le conseil donne son accord pour ces rajouts.**

Mr Daniel NIOT est nommé secrétaire de séance.

### **RAPPORT DU MAIRE :**

Pour une mise en conformité avec la loi et l'arrêté préfectoral du règlement sanitaire du département, cette année il ne sera pas pris d'arrêté autorisant le brûlage des tailles de jardinage et celui de l'année dernière est abrogé. Ceci suite au non respect de la part des administrés qui brûlent à n'importe quel moment des produits de jardin et autres. Un signalement sera fait à la gendarmerie pour tous feux détectés. Un affichage rappellera cette consigne dans les vitrines communales et dans le bulletin d'info.

La commission d'action sociale n'a pas été acceptée par la sous-préfecture dans l'état telle qu'elle a été établie, seuls les membres du conseil peuvent y être. De ce fait, les anciens membres du CCAS qui y étaient intégrés ne peuvent pas y délibérer. Cette commission ne sera donc pas créée, le conseil délibérera en huis clos.

La totalité de la canalisation de gaz de la chaufferie de l'école a du être remplacée.

Le chauffe-eau de la salle des sports a lâché lorsque la commune a accueilli Roparun 2018, le plombier l'a remplacé rapidement.

Le lave-vaisselle de la cantine a eu une défaillance, il a été réparé par la société d'origine.

L'opération COCON 80, concernant les travaux d'isolation dans la salle des fêtes, a été reportée, FDE a été prévenu.

Les travaux rue du Craon ont démarré, ils devraient durer 3 à 4 semaines voir plus.

L'équipe ADI Somme était sur la commune pendant 1 semaine, ils ont réalisé l'écoulement pluvial du logement communal rue du jeu d'arc, remis en place le mur salle Jourdel, débroussaillé l'arrière du cimetière de Canisy, retiré l'arbre près des cavurnes du cimetière d'Hombleux (les racines commençaient à modifier le sol près de la cavurne en place) et débroussaillé la parcelle arrière du cimetière d'Hombleux. Ils devaient aussi rejointoyer le devant de la mairie et le coin du mur du cimetière d'Hombleux, mais ils manquaient de temps.

Isabelle Naturel a commencé la mise en place de la numérotation des tombes, cette mission a été stoppée par Mr le Maire devant les dégradations commises ce jour sur ces numérotations qui ont été retrouvées en partie dans la poubelle du cimetière. Une autre solution est à l'étude.

Un TIG a été accepté dans l'équipe d'agents extérieurs pour une durée de 140h.

De nouvelles dégradations sont à signaler : comme l'abri bus près de la maternelle ou encore la glace de sécurité sur la vanne gaz de la chaufferie qui ne tient pas une semaine.

Mr le Maire est allé à la Préfecture devant la commission présidée par le sous-préfet pour défendre le dossier des éoliennes, sole Roboham, il ne reste plus qu'à attendre l'arrêté d'autorisation du Préfet.

Concernant celui de Grécourt, les travaux de raccordement du câble EDF sera réalisé en juillet, le passage du câble sera sur Bacquencourt (rue de Buverchy et rue briam jusqu'à la RD 930), le repérage a été fait.

Travaux en communauté de commune :

- Mise en place du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale) qui deviendra obligatoire pour 2022, à préciser qu'il ne sera pas terminé à cette date.
- Transfert de compétence du bloc eau, il semblerait que seul l'assainissement serait pris en janvier 2019 (Collectif, non collectif, pluvial et la nouvelle compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)).

\*\*\*\*\*

## **Ordre du jour**

### **- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 MARS 2018**

***Les membres du Conseil ne soulèvent aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.***

### **- MISE EN CONFORMITÉ DES ARRETES DE POSTES TERRITORIAUX**

Le trésorier a demandé de lui transmettre toutes les délibérations et arrêtés créant les postes d'agents territoriaux, administratifs, et techniques. Après recherche dans les archives (pour les plus anciens), certains ne sont pas conformes et pourraient poser problèmes pour la rémunération de ces agents. Il faut donc les régulariser.

**Pour**  
**10+4 pouvoirs**

**Contre**  
**0**

**Abstention**  
**0**

***A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la régularisation des documents.***

### **- DÉLIBÉRATION POUR AUTORISATION DE PRELEVEMENT**

Afin de faciliter les démarches des administrés auprès du trésor public, Mr le Maire propose la mise en place du prélèvement automatique en plus des règlements classiques (chèques, espèces).

Celui-ci serait mis en place dès le 1er septembre 2018, l'usager gardera son libre choix de paiement.

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>10+4 pouvoirs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

***A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le prélèvement automatique.***

**- CONVENTION SCOLAIRE**

La convention en place dans la commune précise que le montant demandé aux élèves extérieurs scolarisés à Hombleux sera revalorisé par délibération du Conseil municipal, cette proposition pose problème aux signataires car elle ne permet pas de protéger le prix dans le temps, le conseil pouvant augmenter à son bon vouloir. Le montant actuel est de 200 € par enfant. Il serait possible d'indexer le montant sur un coefficient comme les loyers.

Mr le Maire propose de modifier la convention et de l'indexer sur le coût de la vie pour chaque rentrée scolaire, pour info celui de 2017 était de 2%, l'augmentation sera effective en janvier de chaque année, les communes concernées sont Moyencourt, Buverchy, Grécourt, Languevoisin, Breuil.

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>10+4 pouvoirs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

***A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Mr le Maire à signer les conventions avec les communes extérieures.***

**- PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE HOMBLEUX**

La commune possède deux cimetières, 1 au bourg centre et 1 à Canisy. Celui de Canisy est occupé sur une petite moitié, l'arrière étant en cours de nettoyage, il peut être rapidement mis à disposition.

Pour celui du bourg centre, il reste 16 places de disponible plus quelques reprises dans l'ancien ; L'arrière est réservé à un futur agrandissement, le projet serait de mettre en place la clôture de cet espace avec un parking sur le devant.

Mr le Maire demande l'autorisation de lancer ce dossier pour demander le chiffrage d'étude de sol, du bornage et de la clôture du parking et faire une demande de subvention (Etat, DETR, Région ou Département).

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>10+4 pouvoirs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

***A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'agrandissement du cimetière de Hombleux centre.***

**- CONTRAT AIDÉ**

Il était prévu au budget un agent contractuel pendant 5 mois à 35h pour le renfort d'été et le remplacement pendant les congés.

Lors d'une réunion avec pole emploi sur la remise en service des contrats aidés, il a été présenté un contrat de 20h pendant 1 an renouvelable une fois, aidé à 45 % pouvant l'être à 60% si le demandeur touche le RSA. Seules sont prises en compte les 20h semaine dans l'aide, le surplus d'heure étant à la charge de l'employeur.

Les 20h permettent au demandeur d'emploi de continuer des travaux à l'extérieur de la commune et de toucher le complément de chômage.

Il était prévu 21 semaines de 32 h = 735 h,

il fera réellement 52 semaines de 20h = 1040 h,

Avec une aide de 45%, il nous reste à charge = 572h

Mr le Maire a embauché cet employé sur 20h seulement pendant 1 an avec une convention auprès de pôle emploi.

Les contractuels n'étaient pas sur un poste créé, aujourd'hui il le faut même si c'est temporaire.

La délibération précédente autorisant à combler les urgences ne peut être que sur un poste ouvert. Ce poste est donc à créer et mis au tableau des effectifs, cela va avec la remise en conformité des arrêtés de postes territoriaux vu en 1<sup>er</sup> point.

Des membres critiquent le manque d'appel d'offre pour cet emploi,

Mr le Maire répond qu'il a repris l'employé de l'an passé, qui donnait entière satisfaction.

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>7+3 pouvoirs</b>	<b>0</b>	<b>3+1 pouvoir</b>

***A la majorité, les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement avec Pôle Emploi.***

**- DEVIS SAUR assainissement**

Une nouvelle construction sera bâtie le long de la RD930 au niveau du pont Bourlon (château Cordelle pour les anciens). Le raccordement à l'assainissement public est chiffré à 5 504.40 € TTC.

Le futur propriétaire est d'accord pour prendre en charge 50 % de cette dépense.

Une convention financière doit être passée entre Mr Hurier-Vanheeswick et la commune.

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>10+4 pouvoirs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

***A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Mr le Maire à signer la convention financière.***

**- MUTUELLE COMMUNALE**

Mutualia, société de mutuelle santé, a présenté la possibilité de mettre à disposition des administrés résidant uniquement dans la commune, une mutuelle à bon prix et avec une bonne couverture.

Cela n'a aucune incidence financière pour la commune, il suffit seulement de présenter leur proposition à la collectivité.

Charge à la commune de suivre les mouvements des administrés et d'avertir la société dès qu'ils quittent la commune.

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>0</b>	<b>10 + 3 pouvoirs</b>	<b>3+1 pouvoir</b>

***A la majorité, les membres du Conseil refusent la mise en place de cette mutuelle.***

**- TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
<b>Filière administrative</b>		
- rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35 h	Occupé depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2017
- adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 26h	Occupé depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2017
<b>Filière technique</b>		
- adjoint technique territorial	5 postes à 35h	1 poste non occupé
- adjoint technique territorial (emplois aidés)	2 postes à 20h	Occupé par des emplois aidés
<b>Filière sociale</b>		
ATSEM principale 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35h	Occupé depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2018
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35h	Occupé le 1 <sup>er</sup> janvier 2017

**Pour**  
**10+4 pouvoirs**

**Contre**  
**0**

**Abstention**  
**0**

***A l'unanimité, les membres du Conseil adoptent le tableau des effectifs présenté ci-dessus***

**- QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question n'a été posée.

**- INFOS DIVERSES**

Les fêtes foraines sont passées, et les forains se plaignent du manque de finance.

**Congés des agents et des élus :**

**Secrétariat :**

-Murielle du 16 au 29 juillet et du 3 au 10 septembre (Ouverture de la mairie le matin et permanence téléphonique l'après-midi assurée par Isabelle)

-Isabelle : du 16 août au 02 septembre

**Technique :**

-Patrick : du 2 au 29 juillet

-Jérôme : du 30 Juillet au 20 Août

-Fabien, pas de vacances

-Marie-Hélène : du 30 Juillet au 26 Août

-Frédérique : du 16 Juillet au 12 Août

-Elodie : du 30 Juillet au 25 Août

-Françoise et Laurence : du 16 Juillet au 26 Août

Le Maire du 6 août au 19 août

Le 1<sup>er</sup> adjoint ne devrait pas partir

Le géomètre du cadastre sera sur notre commune à compter du 4 juillet, pour rappel : il dispose d'une autorisation à pénétrer dans les propriétés privées par la loi N° 374 du 1 Juillet 1943, mais pas dans les habitations.

**Fin de la séance à 21h30**

